

1

(N° 146.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1837.

Propositions diverses présentées dans la discussion du chapitre V du budget de la guerre, relatif au service de santé.

J'ai l'honneur de proposer que monsieur le ministre de la guerre soit invité à faire un rapport ou tout au moins de donner des explications sur les abus qu'on prétend avoir existé ou exister dans le service de santé.

MILCAMPS.

Je propose, 1° d'inviter la section centrale à faire à la Chambre un rapport sur les documents qui lui ont été renvoyés, ainsi que sur les pièces et les explications qu'elle jugerait à propos de demander encore au gouvernement.

2° D'allouer un crédit provisoire de..... pour le service de santé.

D.-J. LEJEUNE.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre :

D'inviter monsieur le ministre de la guerre à lui faire un rapport sur les abus imputés au service de santé, à lui émettre son opinion sur tous et chacun de ces abus, et à lui faire connaître les motifs sur lesquels il la base ;

De l'inviter, en outre, à transmettre immédiatement tout le dossier qui se trouve actuellement sur le bureau de la Chambre, à une commission composée de l'auditeur-général près la haute cour militaire et de deux auditeurs provinciaux, laquelle sera chargée d'examiner si, des pièces de ce dossier et de toutes autres qui leur seraient remises, résulte la présomption de délits ou de crimes et d'intenter immédiatement, s'il y a lieu, les poursuites ordonnées par la loi, pour parvenir à leur répression, et, en cas d'acquiescement de la

part de monsieur le ministre de la guerre à cette double mesure, de passer outre immédiatement à l'examen et au vote des articles du budget relatifs au service de santé.

DOLEZ.

Je propose à la Chambre de voter le chiffre demandé dans le budget par M. le ministre de la guerre, pour le service de santé, à la condition de réorganiser ce service de manière à faire cesser les préjugés existants contre ce service, attendu l'urgence et l'impossibilité dans laquelle se trouve la Chambre d'arriver à temps à la solution des difficultés survenues, le tout, sauf poursuite des coupables.

PIRSON.

Addition à la proposition de la section centrale.

Je propose d'allouer provisoirement aux art. 1 et 2 du service de santé une somme réduite à la moitié de celle pétitionnée par le département de la guerre.

E. POLLENUS.

Sans rien préjuger sur les mesures ultérieures à prendre, s'il y a lieu, monsieur le ministre de la guerre est prié de donner des explications sur les faits suivants :

1^o Est-il vrai qu'en 1831 et 1832 l'administration centrale fit l'achat, sans publicité, sans concurrence et sans expertise, d'une énorme quantité de quina tellement *sophistiqué*, qu'on fut obligé de le mettre hors de service dans plusieurs hôpitaux militaires ?

2^o Est-il vrai qu'au mois de février 1832 la fourniture des médicaments composés fut accordée sans adjudication publique à un droguiste privilégié, bien qu'il demandât un prix supérieur à celui réclamé par un autre droguiste ?

3^o Est-il vrai qu'en 1832 on a voulu exiger d'un fournisseur de médicaments le sacrifice de 1,200 francs sur un mandat de 3,000 florins ?

4^o Est-il vrai qu'en 1832 l'administration centrale acheta, sans adjudication ni concurrence, à des livranciers de son choix, 22,200 kilogrammes de sel et 500 kilogrammes de peroxide de manganèse ?

5^o Est-il vrai qu'en février 1833 une quantité de 200 kilogrammes de quina gris fut reconnue falsifiée et mélangée de *quina nova*, et cependant acceptée par l'administration centrale du service de santé ?

6^o Est-il vrai que dans le courant de cette année la révision des échantillons-type a révélé dans le sulfate de quinine l'existence de matières étrangères ?

En cas d'affirmation, ces matières sont-elles nuisibles, et quelle a été la conduite du gouvernement à cet égard?

7^o Est-il vrai que le linge et la charpie qui furent livrés gratuitement en 1831 et 1832 au service de santé, ont été portés en compte au département de la justice pour le service des prisons?

8^o Est-il vrai qu'à la fin de 1835, 500 kilogrammes de charpie furent livrés à la pharmacie centrale au prix de 5 francs, bien qu'un fournisseur l'offrît à fr. 3-25?

9^o Est-il vrai que du cahier des charges de 1836 pour la fourniture des médicaments, on a soustrait dix-neuf des principaux médicaments, pour en accorder la fourniture de la main à la main?

10^o Est-il vrai que toutes les fournitures du bureau et du matériel du service des hôpitaux militaires du royaume ont été de toute temps fournies sans concurrence ni publicité?

13 mars 1837.

LIEDTS.